

Zeitschrift:	Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts jurassiens
Band:	54 (1983)
Heft:	5: Les collectivités locales et les défis industriels
Vorwort:	Les communes devant la nécessité d'un soutien conjoncturel aux entreprises
Autor:	Schaller, Roland

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les communes devant la nécessité d'un soutien conjoncturel aux entreprises



Manifestement, l'introduction de nouvelles technologies est essentiellement l'affaire du dynamisme des entreprises. Mais le ralentissement net de la croissance, la mutation fort rapide des moyens de production et l'amortissement indispensable de certaines créances limitent la liberté de manœuvre de ceux qui ont l'esprit d'entreprise. Une bonne partie du tissu industriel de nos régions, confronté à un taux de profit pratiquement inexistant¹ et à une forte dévalorisation de l'appareil productif, pourrait bel et bien s'effondrer comme un château de cartes, si une reprise de l'activité ne se manifestait pas, ou si des solutions ne pouvaient intervenir, notamment en faveur de projets de recherche et de développement à long terme et à taux de risque élevé.

Bien qu'elles fassent peu état de leurs réflexions publiquement, des signes montrent que nos autorités sont préoccupées par le risque de voir disparaître des pans entiers du secteur industriel régional. Dans l'arc horloger en particulier, de nombreux édiles communaux ont pris conscience du fait que la stagnation économique – depuis 1975 – n'a en rien résolu les difficultés de gestion des entreprises, ni au surplus permis l'adaptation de l'appareil de production qu'elle était censée faciliter.

C'est pourquoi les communes éprouvent la nécessité de prendre, de leur côté également, des initiatives pour ne pas rester sans réaction face aux problèmes structurels des entreprises implantées sur leur territoire. Plus précisément, s'il n'est pas dans leurs intentions de venir en aide aux canards boiteux, qui devront disparaître, elles se refusent à céder à un attentisme de mollesse, ou à acquiescer à une sorte de fatalité caractérisée par une soumission mélancolique aux contraintes extérieures.

Il convient de constater que certaines autorités communales savent pertinemment que les technologies et les moyens de production, qui ont permis dans leur région la croissance des deux décennies précédentes, s'essoufflent dangereusement. Elles estiment que face à une telle situation, il faut absolument offrir certains moyens d'ordre conjoncturel en vue de soutenir le secteur secondaire, et ce indépendamment de l'aide à apporter en vue de l'implantation de nouvelles entreprises.

Il s'agit donc essentiellement d'intervenir pour accélérer le temps de réajustement économique en vue d'un effort accru de recherches, d'innovations et d'investissements. Il est en effet admis que les entreprises auraient

¹Il suffit de se référer aux résultats explicites des comptes communaux.

besoin, pour atteindre leur objectif de croissance optimale, d'une conjoncture favorable, qui est loin de s'esquisser avec suffisamment de certitude. De plus, les conditions pour la mise au point de nouveaux produits, qui nécessitent de gros efforts de recherche et de prospection, ne sont pas sur le point de se réaliser, alors que les moyens financiers adéquats font plutôt défaut.

Dans un contexte où la complexité croissante de la société industrielle ne fait qu'augmenter les risques encourus, les chefs d'entreprises ne sont pas sans autre disposés à prendre des paris sur l'avenir. Ils sont prêts à le faire, mais pour autant qu'ils ne mettent pas en cause la survie de leur entreprise, pour le cas où leurs calculs devaient être déjoués. Il est vrai que depuis quelques années, les temps sont révolus où les investissements étaient largement couverts par l'autofinancement et par l'apport de fonds non soumis à l'obligation de remboursement. Il faut savoir également que pour l'octroi de crédits commerciaux importants, à moyen et long termes, les établissements bancaires ne sont pas, sans mûre réflexion, prêts à dépasser les normes habituellement admises et appliquées en période de basse conjoncture et, en particulier, lorsqu'il s'agit de financer un nouveau projet qui présente un risque¹. Il ne faut pas oublier non plus qu'un système de police d'assurance basé sur les prévisions du compte d'exploitation n'est pas prêt pour l'instant de s'instaurer, comme c'est le cas aux Etats-Unis.

Aussi, confrontées à l'affaiblissement des entreprises établies sur leur territoire, qui n'ont pas les avantages de celles implantées dans les grands centres économiques, et qui ne bénéficient que partiellement des mesures de soutien prises au niveau fédéral notamment, quelques communes tentent aujourd'hui de trouver, en complément des soutiens apportés par la Confédération, les cantons et les organismes privés ou publics, les moyens conjoncturels propres à limiter la stagnation et la régression économique dans leur région.

Parfaitement conscientes que le seul jeu des puissants mécanismes de marché ne suffit pas à provoquer à lui seul dans les régions périphériques le redressement industriel indispensable, certaines communes souhaitent vivement se donner les moyens de favoriser un certain rythme de croissance dans leur sphère. Il en va du maintien des populations sur place, comme d'ailleurs d'une amélioration indispensable des rentrées fiscales, pour financer les derniers investissements effectués, et ceux à venir.

Dans le contexte général de la défense des intérêts régionaux, la commission économique de l'ADIJ a estimé opportun de rédiger un aperçu des mesures déjà prises ainsi que des possibilités qu'ont les communes, à leur niveau, de soutenir un développement équilibré. Des informations dans ce domaine s'avèrent nécessaires en vue de mieux comprendre l'importance de l'enjeu, qui est en fin de compte un aspect essentiel du développement régional ardemment souhaité.

Roland SCHALLER

¹La politique des établissements bancaires quant à l'octroi de crédits commerciaux, bulletin de l'ADIJ, N° 2, 1982, p. 31 et ss.